



35 heures, avocat douteux et bâtonnier

Par **Larub_old**, le **22/12/2007 à 14:40**

Bonjour,

Je poursuis actuellement mon entreprise devant le conseil des prud'hommes pour deux problèmes. D'une part, un problème lié aux 35H, et d'autre part pour harcèlement moral.

Hélas, mon avocat semble être complètement désintéressé par mon dossier...

Tout d'abord, concernant les 35H. Le problème est le suivant :
Mon employeur a modifié mon indice de base et l'indice complémentaire. Ce qui fait que mon salaire est resté le même tout au long des cinq dernières années, mais le salaire de base a baissé. Concrètement cela ne change rien pour moi, mais j'ai cru comprendre que mon salaire aurait du être revu à la hausse du fait d'une indemnité compensatrice.

Sur ces questions mon avocat ne sait absolument pas me dire quels sont mes droits, mais a tout de même saisi le conseil de prud'homme. Il m'a de surcroit demandé d'effectuer moi même mes recherches et se contente de me transmettre les pièces de la partie adverse .

A mon sens mon avocat devrait être mon conseiller sur ces questions, et ne plaider que si un réel problème juridique se pose. J'ai toutefois l'impression qu'il a pris mon dossier pour avoir une affaire puisqu'il ne répond à aucune de mes questions... Sans être obligé aux résultats, il est pourtant à mes yeux soumis à une obligation de moyen...

Concernant le harcèlement moral. je lui ai transmis de nombreux éléments pour prouver cet état de fait. Pourtant, celui-ci n'a pas daigné l'évoquer aux prud'hommes.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il m'est chaque fois impossible de le joindre où d'obtenir un rendez-vous. Je me contente de lui écrire, bien que je n'ai pas toujours de réponse.

La prochaine audience aura lieu en avril et j'aimerais agir au mieux, savoir s'il faut continuer à poursuivre mon employeur, congédier mon avocat...etc

J'ai déjà avancé de nombreux frais et ne voudraient pas en engager davantage inutilement.

J'aimerais donc savoir plusieurs choses :

- ma réclamation concernant les 35h est-elle justifiée ?
- y a-t-il un endroit où je pourrais bénéficier de conseils juridiques fiables ?
- dois-je congédier mon avocate, et éventuellement saisir le bâtonnier de ma juridiction ?

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes et vous remercie par avance de vos réponses :)